

OECD Meeting of the Group of Experts on Business Registers

Brussels, 21 – 23 September 2015

*Olivier HAAG*

*Insee*

*Session No.2*

Linking of statistical business registers and trade statistics

**Links between trade statistics and profiling in the French business register**

Les statistiques françaises sur le commerce extérieur sont traditionnellement calculées par les douanes pour ce qui concerne les échanges de biens et par la banque de France pour ceux relatifs aux services. Ces statistiques sont élaborées à partir des données des unités légales. L'Insee fournit aux services statistiques des douanes et de la banque de France une copie de son répertoire statistique (SIRUS) afin qu'il serve de référentiel.

Par ailleurs, le répertoire statistique de l'Insee est lui directement alimenté par le système de production des statistiques structurelles (ESANE) par le chiffre d'affaires à l'exportation déclaré par les entreprises dans leur compte de résultat.

Ainsi, il est possible de calculer directement, à partir de ce dernier, des statistiques sur les exportations. Si ces dernières diffèrent quelque peu des statistiques officielles et ce principalement à cause de différences de sources qui seront en partie évoquées dans cet article, elles sont tout de même de très bonne qualité. Et le principal apport du répertoire statistique à ce niveau est de permettre de calculer des statistiques sur des unités autres que les seules unités légales à savoir, les entreprises d'une part et les groupes d'autre part. A l'heure actuelle, où la mondialisation a pris une place prépondérante dans l'économie française, de tels chiffres s'avèrent précieux pour les analyses économiques.

Cet article après avoir décrit le système des répertoires statistiques français d'une part et le système de calcul des statistiques officielles sur le commerce extérieur d'autre part, présentera quelques « nouvelles » statistiques calculées directement à partir du répertoire statistique sur les entreprises.

# 1 - Les répertoires d'unités statistiques français

Le système français se base sur 3 répertoires, dits « authentique source » qui sont responsable chacun d'un type d'unité statistique et d'un répertoire dit « statistique » qui concatène ces différentes informations et sert d'interlocuteur unique pour toute opération statistique nécessitant la mise en place d'un référentiel ou d'une base de sondage.

Ce chapitre décrit brièvement chaque répertoire. En outre le dessin ci-dessous montre les différentes unités statistiques gérées par les répertoires et les liens qui les unissent.

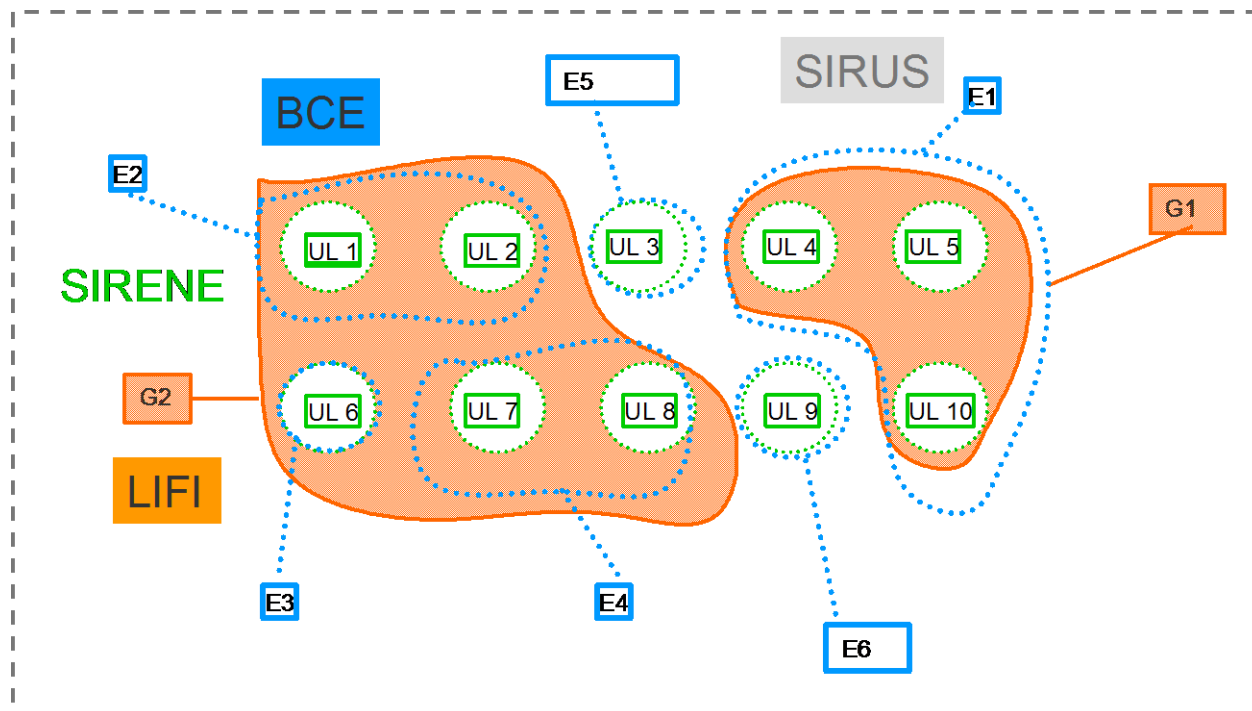


Figure 1 : Liens entre types d'unité et répertoires

## 1.1- SIRENE : la colonne vertébrale du système : Le répertoire administratif des unités légales et locales [1]

Sirene est un répertoire inter administratif créé en 1973. Sirene est un référentiel exhaustif d'unités légales qui sert aux échanges inter administratifs. Il contient un identifiant unique partagé par l'ensemble des registres des administrations françaises (dont les impôts, les douanes, la banque centrale etc.).

### 1.1.1 Son champ

Le répertoire enregistre l'état civil de toutes les unités légales et leurs établissements (unités locales), quelle que soit leur forme juridique et quel que soit leur secteur d'activité (industriels, commerçants, artisans, professions libérales, agriculteurs, collectivités territoriales, banques, assurances, associations...), situés en métropole (y compris la Corse), ainsi qu'en Guadeloupe, Martinique, Guyane, La Réunion, Mayotte, Saint-Barthélemy, Saint-Martin et Saint-Pierre et Miquelon. Les organismes publics ou privés et les entreprises étrangères qui ont une représentation ou une activité en France y sont également répertoriés.(articles R.123-220 à R.123-234 du code de commerce).

L'Insee est chargé d'identifier, au sein de ce répertoire :

- les personnes physiques exerçant de manière indépendante une profession non salariée (exemples : commerçant, médecin) ;
- les personnes morales de droit privé (exemple : société anonyme) ou de droit public soumises au droit commercial (exemple : EDF) ; les institutions et services de l'État et les collectivités territoriales, ainsi que leurs établissements ;
- les associations, dans certains cas.

Ainsi, sont donc inscrites au répertoire SIRENE toutes les personnes physiques ou morales :

- immatriculées au registre du commerce et des sociétés ;
- immatriculées au répertoire des métiers ;
- employant du personnel salarié ;
- soumises à certaines obligations fiscales ;
- bénéficiaires de transferts financiers publics.

Sirene contient :

- Plus de 10 millions d'unités légales actives ;
- Près de 12 millions d'établissements actifs.

### 1.1.2 Ses sources d'alimentation

Les centres de formalité des entreprises (CFE) sont les principales sources d'alimentation de Sirene.

Il s'agit notamment :

- des chambres de métiers et de l'artisanat ;
- des chambres de commerce et d'industrie ;
- des greffes de tribunal de commerce ;
- des URSSAF ;
- des services des impôts entreprises ;
- des chambres d'agriculture ;
- de la chambre de la batellerie.

Les CFE reçoivent les déclarations des entreprises (demande de création, changement d'adresse, cessation etc.) et les transmettent à l'Insee qui immatricule les unités nouvelles et met à jour les autres au sein du répertoire. Ces travaux occupent à l'Insee environ 250 agents qui traitent les déclarations en provenance des CFE (ou celles liées à des opérations qualité spécifiques) et répondent aux sollicitations des entreprises et des CFE. En moyenne Sirene enregistre 12 000 modifications par jour.

Par ailleurs comme ce sera évoqué au point 1.4 ci-dessous, Sirene est mis à jour par SIRUS.

### 1.1.3 Les variables contenues

Outre le numéro « siren » qui est l'identifiant unique partagé par toutes les administrations, SIRENE contient :

- des éléments d'identification des unités légales et des établissements (raison sociale, adresse etc.) ;
- les liens entre les unités légales et leurs établissements
- des éléments sur l'état de l'unité (actif, cessé, etc.) ;
- des variables statistiques (activité principale, effectifs, chiffre d'affaires, etc.) ;
- des informations sur la continuité des établissements (prédécesseur, successeur).

## 1.2 - LIFI : le répertoire des groupes<sup>1</sup>

### 1.2.1 Son champ

Un groupe de sociétés est une entité économique formée par un ensemble de sociétés qui sont soit des sociétés contrôlées par une même société, soit cette société « contrôlante ». Contrôler une société, c'est avoir le pouvoir de nommer la majorité des dirigeants. Le contrôle d'une société A par une société B peut être direct (la société B est directement détentrice de la majorité des droits de vote au conseil d'administration de A) ou indirect (B a le contrôle de sociétés intermédiaires C, voire D, E, etc. à qui elle peut demander de voter d'une même façon au conseil d'administration de A, obtenant ainsi la majorité des droits).

La définition statistique française actuellement en vigueur retient comme critère de contrôle pour définir les contours des groupes la majorité absolue des droits de vote.

On définit :

- le contour restreint ou « noyau dur » du groupe comme l'ensemble des sociétés détenues directement ou indirectement à plus de 50 % par une société mère, tête de groupe ; la société mère n'est détenue majoritairement, ni directement ni indirectement, par aucune autre société. Dans cette définition, les groupes forment des ensembles disjoints deux à deux ;
- le contour élargi d'un groupe comme l'ensemble des sociétés dont le groupe détient des participations, quel que soit le taux de détention ; de ce fait les contours élargis des différents groupes ne forment pas une partition et une société peut appartenir au contour élargi de plusieurs groupes.

Le répertoire LIFI identifie les groupes et contient les liaisons entre les unités légales des groupes (contour restreint et élargi).

### 1.2.2 Ses sources d'alimentation

- Entre 1979 et 2012, la constitution des groupes se basait sur une enquête statistique. Depuis 2012, seules les sources administratives suivantes sont utilisées pour mettre à jour LIFI. **Les données de la Banque de France** : Pour alimenter FIBEN (Fichier Bancaire des Entreprises), la Banque de France recueille les données de détentions financières entre unités légales, depuis 1990. Il n'y a aucune obligation pour les entreprises d'envoyer ces données à la Banque de France, seulement une forte incitation. En effet, ces données servent à attribuer une cotation des entreprises auprès du système bancaire et sans cette cotation, les groupes et entreprises ont des difficultés à obtenir des services bancaires, tels que des prêts, des facilités bancaires ou des découverts. La Banque de France recueille les documents comptables de l'entreprise, si l'un de ces deux critères au moins est satisfait :

- le chiffre d'affaires est supérieur ou égal à 0,75 million d'euros,
- le montant des crédits bancaires déclarés au Service central des Risques de la Banque de France est supérieur ou égal à 0,38 million d'euros.

Les documents comptables sont consolidés si l'entreprise appartient à un groupe.

- **Unités légales publiques : enquête administrative RECME** (*Répertoire des entreprises contrôlées majoritairement par l'État*). Suite au décret n°84-966 du 22 octobre 1984, une enquête est menée et

---

<sup>1</sup> La définition des contours de groupe est obtenu à partir des informations sur les liaisons financières entre unités légales

les unités légales interrogées en premier lieu sont les unités légales françaises dont l'État détient directement plus de la moitié du capital social (ou du poste comptable équivalent). Ce sont en particulier les Établissements Publics Industriels et Commerciaux (EPIC), les sociétés d'économie mixte où l'État est majoritaire et les différentes sociétés nationalisées. S'y ajoutent les organismes, personnes morales françaises contrôlées, directement ou indirectement par les unités légales publiques de premier rang.

Pour compléter ces sources administratives, certaines informations sont également obtenues ou confirmées par les sources suivantes :

- **Les données commerciales (Bureau Van Dijk)** : Ces données sont constituées des liens capitalistiques à partir de 0,01 % de détention, présentés par des sociétés cotées et non cotées. Cette base de données financières, à caractère marchand, vise à recueillir et commercialiser auprès des acteurs économiques publics ou privés, les informations descriptives et financières des entreprises françaises ayant publié leurs comptes aux greffes des tribunaux de commerce. L'Insee achète tous les liens financiers contenant au moins une unité légale française.
- **Les données gestionnaires** : LIFI est géré par un pôle d'une quinzaine d'agents. Les gestionnaires complètent les grands groupes en rajoutant des liens qu'ils ont pu repérer lors de leur lecture des rapports d'activité. En outre, pour les groupes multinationaux, ils contrôlent également le centre de décision du groupe (qui peut être différent de la tête de groupe). Ce point est fondamental car conventionnellement, on considère que la nationalité d'un groupe est le pays où se situe l'unité qui « prend les décisions ».

**A terme, d'autres sources seront également utilisées :**

- **L'EGR** : à terme l'objectif est de récupérer des liaisons « cross border » fournies par les autres pays européens pour des groupes étrangers dont nous n'avons pas la connaissance avec nos sources actuelles.
- **La Direction Générale des Impôts**. Elle dispose en effet d'une information via les déclarations fiscales. Ces informations sont plus complètes que les précédentes mais obtenues plus tardivement (en mars N+2).
- **Les profileurs** : lors de leur visite chez les groupes les profileurs récupèrent des informations sur les contours des groupes. Ces dernières seront prises en compte par les gestionnaires à partir de la prochaine campagne.

### 1.2.3 Les variables contenues

Pour chaque groupe LIFI contient :

- des variables d'identification (identifiant du groupe, de la tête du groupe, du centre de décisions etc.
- l'ensemble des liens des unités légales du groupes (contour élargie, mouvance<sup>2</sup>) et quelques caractéristiques statistiques sur ces unités légales.
- des variables statistiques (APE, effectifs, type de groupe (cf. encadré ci-dessous) etc.)
- des variables sur la continuité du groupe

**Encadré : Typologie des groupes et des unités légales hors groupes**

<sup>2</sup> ensemble des sociétés qui détiennent une participation directe dans une société du noyau dur ou du contour élargi, mais qui n'appartiennent ni à son noyau dur, ni à son contour élargi

- **Les groupes multinationaux étrangers (GET-MNE)** : Il s'agit des groupes ayant au moins une filiale en France mais dont le centre de décision est à l'étranger : 16 000 groupes<sup>3</sup> ;
- **Les groupes multinationaux français (GFR-MNE)** : Il s'agit des groupes ayant au moins une filiale à l'étranger mais dont le centre de décision est en France : environ 5000 groupes
- **Les groupes franco-français (GFR-FRA)** : Il s'agit des groupes n'ayant que des filiales françaises : environ 65 500 groupes.
- **Les unités légales française (IND-FR)** : Il s'agit des unités légales n'appartenant pas à un groupe et dont le siège sociale est en France : plus de 3.7 millions d'unités légales

### 1.3 - La Base de Création des Entreprises (BCE) : le répertoire des entreprises

À partir du constat qu'il n'était plus pertinent de nos jours de se baser uniquement sur les unités légales à la fois pour répondre aux différents textes français et/ou européens ayant trait aux statistiques d'entreprises<sup>4</sup>, et pour produire des statistiques d'entreprises plus significatives, il a été décidé, de prendre en compte le concept d'entreprises dans la statistique d'entreprise [3].

Pour cela, l'utilisation des unités « groupe » est essentielle. En effet, , une entreprise « française » (à la base des statistiques « françaises ») sera donc au final :

- soit une unité légale (française), indépendante (hors groupe) ;
- soit la trace française d'un groupe d'unités légales entier ;
- soit une partie autonome de la trace française d'un groupe d'unités légales<sup>5</sup> ;

Les deux derniers types d'entreprises cités ci-dessus sont plus communément appelés « entreprises profilées ». Elles sont gérées par un répertoire spécifique : la Base de Création des Entreprises (BCE).

#### 1.3.1 Son champ

Afin de définir le périmètre des entreprises françaises au sein des groupes, trois **cibles de groupes** d'unités légales ont été identifiées pour constituer ces entreprises :

- **La cible 1** est formée des **plus grands groupes**<sup>6</sup> présents en France ou des plus complexes<sup>7</sup>. Elle contient environ 55 groupes. Il s'agit, à peu de choses près, des groupes de plus de 10 000 salariés en France. Ils sont profilés « **manuellement** » (c'est à dire à la suite de rencontres avec des représentants des groupes) par les membres d'une division spécialisée de l'Insee. Dans un premier temps, seuls les groupes de la cible 1 **devraient être multi-entreprises profilées**<sup>8</sup>. Pour le moment la BCE ne contient que des données sur les entreprises de la cible 1 qui sont aujourd'hui au nombre de 109 soit 44 groupes totalement traités.

<sup>3</sup> Chiffres sur l'exercice 2013 pour les unités hors secteurs financier.

<sup>4</sup> Le règlement unités statistiques 696/93, le nouveau règlement répertoires (177/2008) et le décret français 2008-1354 relatif aux catégories d'entreprises dont on rappelle un peu plus loin la définition.

<sup>5</sup> Ce qui ne signifie pas qu'elle sera composée d'un nombre entier d'unités égales. Dans certains cas, rares, des unités légales peuvent être éclatées entre plusieurs entreprises, comme l'a précisé le § 1 de la définition.

<sup>6</sup> En termes de valeur ajoutée réalisée sur le sol français.

<sup>7</sup> On entend par « complexe » par opposition à « simple », des groupes ayant de nombreuses filiales et de multiples activités.

<sup>8</sup> Il sera possible par la suite que des groupes de la cible 3 soient décomposés en plusieurs entreprises mais pas dans un premier temps a priori.

- **La cible 2** est formée des groupes de petite taille ou simples, c'est à dire des groupes PME ainsi que des groupes ETI qui ne sont constitués que de 2 unités légales (en France). Elle contient de l'ordre de 80 000 groupes. Ces groupes assimilés par hypothèse à une seule entreprise, feront l'objet d'une consolidation « automatique » algorithmique, sans collecte d'information complémentaire.
- **La cible 3** correspond aux groupes restants, c'est à dire aux **groupes ETI d'au moins trois unités légales** et aux **grands groupes qui n'ont pas pu être traités en face à face**. Elle contient environ 4 000 groupes. Comme leur nombre exclut là encore des rencontres en face à face, **une enquête complémentaire** permettra d'automatiser le calcul (ou la collecte directe) de leur comptes consolidés.

### 1.3.2 Ses sources d'alimentation

Les principales sources d'alimentation sont :

- le répertoire LIFI pour la composition des groupes en unités légales ;
- le répertoire statistique SIRUS pour les caractéristiques des unités légales.

Pour le profilage manuel (cible 1), les profileurs tissent des liens privilégiés avec les groupes. Ils discutent annuellement de l'organisation interne du groupe ce qui leur permet de définir des entreprises profilées ayant une certaine autonomie de décision au sein des groupes (nouveaux contours en termes d'unités légales) et sur lesquelles les groupes pourront fournir à l'Insee des données statistiques (réponses à SBS) et comptables. Ces nouveaux contours d'entreprises sont identifiés et enregistrés dans la BCE.

Dans le cas des autres cibles, le profilage est dit automatique (cible 2) et semi-automatique (cible 3) et dans un premier temps les contours des entreprises profilées en termes d'unités légales seront identiques à ceux des groupes desquels ils sont issus. Dans ce cas les informations de la BCE sur le contour seront donc identiques à celles contenues dans LIFI.

Pour le moment la BCE ne contient que les entreprises profilées de la cible 1. La prise en compte des autres cibles est en cours d'implémentation.

### 1.3.3 Les variables contenues

Pour chaque entreprise profilée, la BCE contient :

- Des variables d'identification (identifiant de l'entreprise profilée, adresse, etc.) ;
- la liste des unités légales constituant l'entreprise profilée et quelques caractéristiques statistiques sur ces unités ;
- des variables sur le groupe dont est issue l'entreprise ;
- des variables statistiques de l'entreprise (activité principale, effectifs, chiffre d'affaires) ;
- des variables utiles pour la consolidation des comptes des entreprises ;
- des informations sur la continuité des entreprises.

## 1.4 - SIRUS : Le répertoire statistique français

### 1.4.1 Sa raison d'être [3]

Sirus, pour « système d'identification au répertoire des unités statistiques », est un répertoire statistique d'unités statistiques, en particulier d'entreprises définies au sens statistique (voir définitions ci-dessus).

Les principaux objectifs de Sirius sont les suivants :

- **Recenser à la fois les groupes, les entreprises** (au sens statistique) **et les unités légales et établissements composant ces entreprises**. Sirius enregistre les liens qui unissent ces différentes unités statistiques. Pour toutes ces unités, Sirius enregistre également des caractéristiques comme le chiffre d'affaires, le classement sectoriel (APE), l'effectif salarié, grâce à des mises à jour provenant d'une multitude de sources (les autres répertoires mais aussi des enquêtes statistiques).
- **Mettre à disposition** des statisticiens d'entreprises **des populations de référence**. Ainsi, une entreprise, à un instant donné et pour une période de référence donnée, se verra affectée à la même population de référence dans toutes les enquêtes et y aura les mêmes caractéristiques.
- **Mettre à disposition des informations statistiques nouvelles** ; en particulier **le classement des entreprises en quatre catégories** (micro-entreprises, petites et moyennes entreprises, entreprises de taille intermédiaire, grandes entreprises) décrit en détail dans l'encadré ci-dessous.
- **Gérer une « cessation statistique » pour les unités**. Ainsi, il va permettre de distinguer une unité ayant une activité économique d'une unité active juridiquement mais sans consistance économique.
- **Enregistrer la charge** de réponse aux enquêtes statistiques, c'est-à-dire le temps passé par les entreprises à remplir les questionnaires des enquêtes statistiques. Ceci permettra d'une part de connaître pour chaque unité statistique de SIRUS la charge statistique qui pèse réellement sur elle et d'autre part, la mise en œuvre de nouvelles méthodes pour la coordination d'échantillons, afin de réduire encore plus la charge d'enquêtes statistiques pour les entreprises qui ont eu une forte charge d'enquêtes dans le passé.

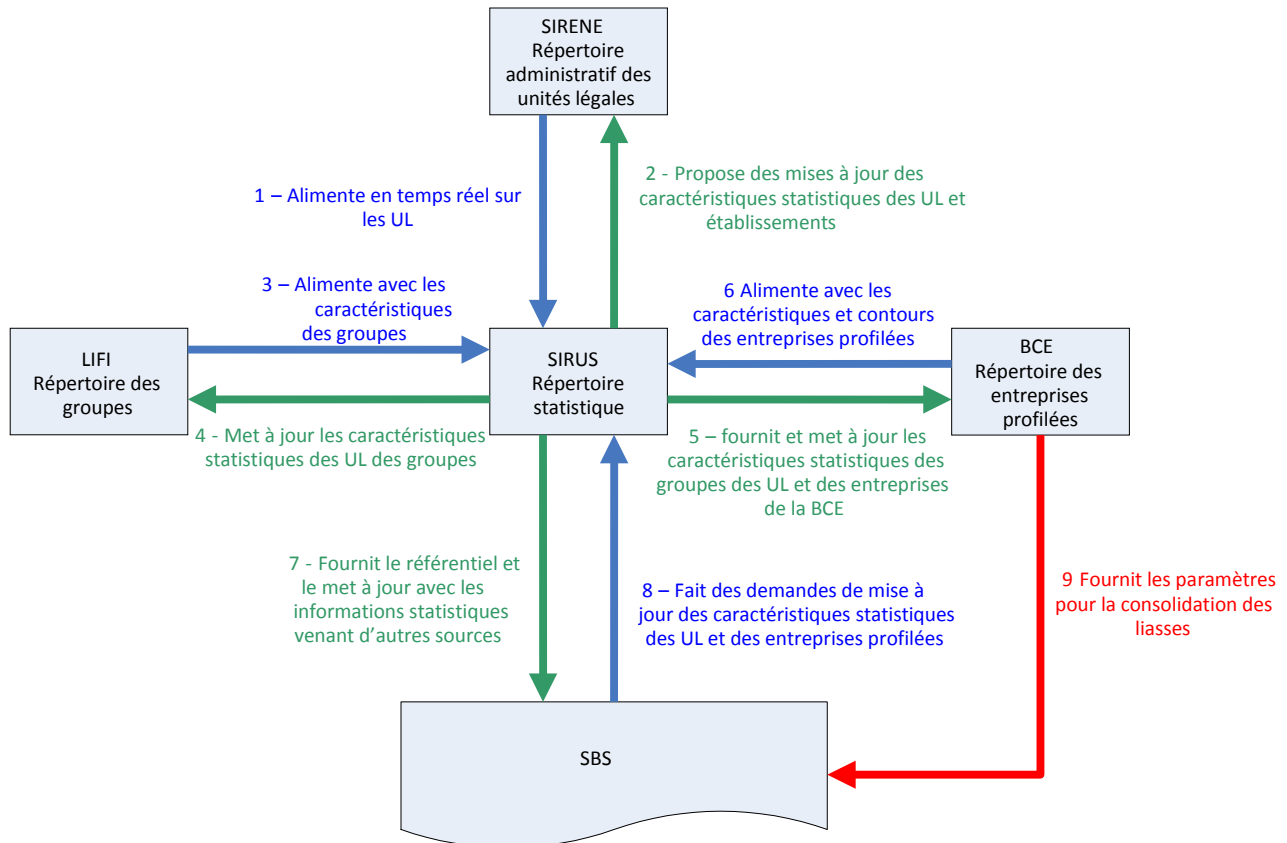
Encadré : Les quatre catégories d'entreprises définies par le décret 1354-2008 :

- les **micro-entreprises** emploient moins de 10 personnes et ni leur chiffre d'affaires annuel ni leur total de bilan n'excède 2 millions d'euros : un peu moins de 3 millions 700 entreprises ;
- Les **PME** (petites et moyennes entreprises) emploient moins de 250 personnes, et [leur chiffre d'affaires annuel est inférieur à 50 millions d'euros ou leur total de bilan à 43 millions d'euros] : un peu plus de 135 000 entreprises ;
- Les **ETI** (entreprises de taille intermédiaire) emploient moins de 5000 personnes, et [leur chiffre d'affaires annuel est inférieur à 1,5 milliards d'euros ou leur total de bilan à 2 milliards d'euros] : environ 5 000 entreprises
- Les **grandes entreprises** sont les entreprises non classées précédemment. : 245 entreprises.

Les PME, ETI et grandes entreprises constituent une partition des entreprises.

#### 1.4.2 Les liens avec les autres répertoires « authentique source »





### 1 Les flux de SIRENE vers SIRUS

SIRENE alimente quotidiennement SIRUS avec les mises à jour qu'il enregistre chaque jour sur les unités légales et leurs établissements, notamment les créations de nouvelles unités.

### 2 Les flux de SIRUS vers SIRENE

En contrepartie, SIRUS alimente SIRENE hebdomadairement avec les mises à jour des variables statistiques qu'il a faites durant la semaine pour les unités légales et les établissements.

### 3 Les flux de SIRUS vers LIFI

SIRUS initialise LIFI avec les caractéristiques des unités légales qui intéressent LIFI. Par la suite, SIRUS alimente LIFI hebdomadairement avec toutes les mises à jour des variables statistiques qu'il a faites durant la semaine pour les unités légales qui intéressent LIFI.

### 4 Les flux de LIFI vers SIRUS

Deux fois par an, LIFI alimente SIRUS avec le contour des groupes en unités légales et les caractéristiques statistiques des groupes.

### 5 Les flux de SIRUS vers la BCE

Chaque année, SIRUS alimente la BCE en octobre avec les contours provisoires des groupes, les caractéristiques statistiques des groupes et des unités légales qu'ils contiennent.

Par la suite, SIRUS alimente la BCE hebdomadairement avec toutes les mises à jour des variables statistiques qu'il a faites durant la semaine pour les unités légales et les entreprises profilées qui intéressent la BCE.

## **6 Les flux de la BCE vers SIRUS**

La BCE envoie à SIRUS hebdomadairement toutes les mises à jour réalisées par les profileurs qui concernent les entreprises profilées. Ces mises à jour peuvent concerner des caractéristiques statistiques des entreprises profilées ou la définition du périmètre des entreprises profilées en unités légales.

La BCE fournit également à SIRUS des informations sur les prédécesseurs et les successeurs de chaque entreprise profilée. Les périmètres des entreprises en unités légales étant sujets à modifications d'une année sur l'autre, il est nécessaire de suivre la continuité des périmètres pour les études longitudinales ou les contrôles statistiques temporels par exemple.

## **7 Les flux de SIRUS vers les enquêtes**

SIRUS fournit le référentiel d'une opération statistique ou la base de sondage des enquêtes réalisées par l'Insee. Par la suite, SIRUS alimente hebdomadairement les référentiels avec toutes les mises à jour des variables statistiques qu'il a faites durant la semaine pour les unités légales et les entreprises profilées de ces derniers.

## **8 Les flux des enquêtes vers SIRUS**

Les enquêtes structurelles (SBS) font des demandes de mise à jour pour les caractéristiques des unités légales et entreprises profilées de leur champ. Ces demandes de mise à jour concernent notamment l'APE, le chiffre d'affaires, la ventilation en branches du chiffre d'affaires (où l'enquête structurelle annuelle (ESA) est la source prioritaire), et l'état des unités (où l'ESA est la 2e source prioritaire après SIRENE).

## 2 - Les statistiques sur le commerce extérieur en France

### 2.1 - Les données sur les échanges de biens et marchandises

En France, selon une tradition qui remonte à plus de deux siècles, c'est la Direction générale de la Douane et droits indirects qui établit la balance commerciale. Chaque mois le service statistique de la Douane présente et commente les derniers résultats de la balance commerciale.

#### 2.1.1 - Les sources

Les statistiques du commerce extérieur français sont établies selon la méthode dite du « commerce spécial ». Cela signifie que seules sont comptabilisées les marchandises entrant ou sortant physiquement de l'économie nationale à l'exclusion des marchandises qui sont importées puis réexportées en l'état.

Toutefois, compte tenu des problèmes techniques inhérents à leur spécificité, les échanges de produits pétroliers sont enregistrés selon le système du « commerce général » qui comptabilise toutes les entrées et sorties du territoire statistique.

L'information sur les échanges de marchandises est collectée sur la base des déclarations d'échanges de biens (DEB) pour les échanges avec les 27 autres États membres de l'Union européenne et des déclarations en douane (DAU) pour les échanges avec les autres pays (nommés « pays tiers »). Plusieurs modes de recueil de l'information coexistent traduisant notamment la plus ou moins grande informatisation des relations entre les opérateurs et la Douane. Ces échanges qui portent chaque mois sur plus de 10 millions d'articles de déclaration.

En accord avec les standards internationaux, la valeur statistique est la valeur des marchandises au passage de la frontière française : CAF (Coût Assurance et Fret inclus) pour les importations, FAB (Franco A Bord) pour les exportations. Les droits, taxes et accises sont exclus de la valeur statistique.

#### 2.1.2 - Les traitements statistiques

Les données collectées par la Direction générale de la douane et droits indirects sont, chaque mois, enrichies :

- par une estimations des données issues de déclarations tardives ;
- par une estimation des opérations de faibles valeurs dans les échanges intracommunautaires.

L'interprétation des séries conjoncturelles du commerce extérieur est rendue difficile par des variations "mécaniques" telles les creux dans l'activité économique provoqués en août par les nombreuses fermetures d'entreprises. Ces variations masquent les effets de la conjoncture économique que le statisticien cherche à mettre en évidence. Les techniques statistiques de correction des variations saisonnières et des jours ouvrés (CVS-CJO (méthode X12-ARIMA)) permettent de filtrer ces facteurs de brouillage.

#### 2.1.3 - Les données diffusées

A l'issue de ces traitements, un vaste programme de production et de diffusion statistique est mis en œuvre. Cédéroms, publications, site internet mais aussi travaux à la demande, tel est l'éventail des services offerts par la Douane française. Celle-ci procède en outre à des exploitations particulières pour fournir des informations opérationnelles à d'autres administrations (INSEE, Banque de France, Direction Générale du Trésor, etc.).

Les statistiques du commerce extérieur sont présentées :

- par pays partenaires ;
- selon différentes nomenclatures de produit :
  - o La nomenclature agrégée : Les données de conjoncture, nationale ou régionale, sont présentées selon trois niveaux d'agrégation spécifiques de la nomenclature NAF-CPF révision 2 (2008) : A17, A38, A129
  - o Le niveau intermédiaire de la classification de produit française (CPF4) est utilisé dans ce site pour présenter la structure des échanges avec un pays ;
  - o La nomenclature combinée à 8 chiffres (NC8), utilisée pour les obligations déclaratives des opérateurs auprès de la douane, permet une connaissance détaillée du commerce extérieur de la France : elle compte en effet un peu moins de 10 000 rubriques.
- Par région et département ;
- Par unité légale : sous la forme de palmarès généraux sans qu'il soit possible d'obtenir les valeurs, les pays, les produits ou les départements (d'importation ou d'exportation) concernés.

#### 2.1.4 - Les liens avec SIRUS

Afin de disposer d'informations statistiques sur les unités légales (et notamment la catégorie d'entreprise), le service statistique des douanes apparie ses fichiers avec SIRUS à partir du numéro siren, identifiant unique des unités légales.

## 2.2- Les données sur les échanges de services

En France, la Banque de France est en charge de la collecte et du traitement des informations statistiques concernant les échanges internationaux de service. Ces informations sont en effet nécessaires pour contribuer à l'établissement de la balance des paiements de la France.

Ces données sont collectées par une source administrative pour les plus grandes entreprises, complétées par le biais d'une enquête statistique décrite dans les paragraphes suivants.

#### 2.2.1 - Les sources

##### 2.2.1.1 les Déclarants Directs Généraux (DDG)

Une déclaration directe mensuelle est obligatoire pour les entreprises industrielles et commerciales et les entreprises d'assurance et de réassurance régies par le code des assurances, en fonction de l'atteinte d'un seuil de 30 millions d'euros de transactions avec l'étranger, au cours d'une année civile pour au moins une rubrique de services et de revenus de la balance des paiements.

Les principaux services et revenus qui rentrent dans l'estimation des transactions avec l'étranger et déterminent l'éligibilité des entreprises à la procédure sont les suivants :

- Au titre des services :
  - o les transports (sous toutes leurs formes),
  - o les services de bâtiment et travaux publics,
  - o les services d'assurance et de fonds de pension (incluant la réassurance),
  - o les services financiers,
  - o les services de télécommunication, informatiques et d'information,
  - o les redevances et les droits de licence,

- les services personnels, culturels et relatifs aux loisirs,
  - les autres services aux entreprises (pris dans leur ensemble).
- Au titre des revenus :
- la rémunération des salariés,
  - les revenus d'investissements directs (revenus perçus ou versés au titre d'un lien en capital avec des non-résidents supérieur ou égal à 10%).

Le franchissement du seuil réglementaire de 30 millions d'euros de transactions avec l'étranger doit s'apprécier par unité légale. Plusieurs entités juridiques appartenant à un même groupe peuvent être redevables suivant leur niveau propre d'activité (dont les sociétés « holding » dans la mesure où elles ont les revenus d'investissements directs suffisants). Cette déclaration concerne près de 500 unités légales non-établissements de crédit ou entreprises d'investissement qui ventilent leurs transactions géographiquement et par devise d'opération. Ces unités légales concentraient environ 55 % du total des exportations et des importations de services hors voyages en 2011.

#### 2.2.1.2 Les comptes rendus de transaction pour les intermédiaires financiers

Les intermédiaires financiers sont tenus de déclarer certaines de leurs opérations pour compte propre avec les non-résidents et fournir des informations sur leurs succursales, filiales et participations à l'étranger pour alimenter les statistiques de balance des paiements (revenus, services financiers, investissements directs et produits financiers dérivés) et de position extérieure.

Ils établissent à cet effet des comptes rendus de transactions (« CRT ») au titre des transactions qu'ils effectuent pour compte propre (hors opérations de dépôts crédits collectés via SURFI et investissements de portefeuille collectés via Protide) avec des non-résidents, des comptes rendus de leurs opérations d'investissements directs et des déclarations statistiques annuelles sur leurs stocks d'investissements directs à l'étranger.

#### 2.2.1.3 Une enquête statistique complémentaire

L'Enquête Complémentaire sur les Échanges Internationaux de Services (ECEIS). Outre les informations usuelles d'identification des répondants, est collecté le montant total des opérations d'échanges de services (importations et exportations), décomposé par types de service (lesquels sont définis au regard des lignes concernées de la balance des paiements), avec, pour chaque type de service, indication des montants réalisés vis-à-vis des trois plus importants pays partenaires. La ventilation géographique détaillée (par pays) n'est demandée que pour les trois principaux partenaires, poste par poste, afin de ne pas trop alourdir la charge statistique. Une attention particulière concerne l'identification du négoce. Il s'agit d'éviter les confusions entre les transactions portant sur les marchandises franchissant la frontière française - qui relèvent des statistiques douanières – et celles qui sont effectuées par des résidents entre pays tiers – négoce, ne figurant pas dans les statistiques de la Direction Générale des Douanes et des Droits Indirects (DGDDI).

#### 2.2.2 - Les données diffusées

La balance des paiements de la France est publiée sur le site internet de la Banque de France. Ces données sont par ailleurs utilisées pour la confection des comptes nationaux par l'INSEE et intégrées dans les statistiques des organismes internationaux (BCE, Eurostat, FMI, OCDE). Les lignes « services » de la balance des paiements sont estimées : les données des DDG sont agrégées avec les résultats de

la dernière enquête ECEIS disponible, qui par construction portent sur l'année N-1 au moment de la publication du rapport annuel de la balance des paiements (données 2013 dans le rapport paru en juin 2015 qui présente la balance de 2014).

En outre, les résultats extrapolés de l'enquête ECEIS sont répartis selon les types de services détaillés par pays.

### 2.2.3 - Les liens avec SIRUS

Le répertoire statistique SIRUS ne permet pas d'établir directement la liste des unités correspondant au champ de l'enquête ECEIS. En effet, il n'existe aucune information sur les importations dans SIRUS. SIRUS est donc complété par :

- Le fichier des Données d'Échanges de Services (DES) qui fournit les déclarations TVA d'exportations de services des entreprises résidentes vers l'UE et le fichier miroir des exportateurs européens de services vers la France qui fournit une donnée équivalente en importations. Ces deux fichiers sont détaillés par unité légale. Ils permettent la construction de proxy pour repérer les exportateurs et les importateurs de services au sein de SIRUS.
- Les Règlements de Paiement de Clientèle (RPC) de la Banque de France qui mesure les transactions de services effectuées en dehors de l'UE et pour un montant supérieur à 50 k€ qui permet lui aussi d'identifier dans SIRUS les unités légales faisant partie du champ de l'enquête ECEIS.

Environ 325 000 unités impliquées dans les échanges internationaux de service au sens de l'une des deux proxy (importations, exportations) sont retenues in fine dans la base de sondage.

### 3 Des statistiques sur les exportations des entreprises

L'unité de collecte et de diffusion des « sources officielles » sur le commerce extérieur français est l'unité légale.

Le répertoire SIRUS qui contient les différentes unités statistiques françaises et les liens qui les unissent permet de calculer des statistiques qui ne se basent plus uniquement sur les unités légales.

Il permet notamment de prendre en compte la « vrai » notion d'entreprise telle que définie dans le règlement européen No 696/93 sur les unités statistiques, en prenant en compte la dimension « groupe » dans la statistique d'entreprises.

D'une manière générale, la prise en compte de l'entreprise plutôt que l'unité légale redessine une partie du tissu productif avec un double effet de concentration dans des entreprises de grande taille et de ré allocations sectorielles, notamment de filiales des services et du commerce vers des entreprises de l'industrie et de la construction ([4] and [5]). Ce résultat se traduit également au niveau des chiffres d'affaires à l'exportation comme le présente le point suivant.

#### 3.1- Une comparaison entre l'approche traditionnelle par unité légale et l'approche par entreprise

Pour les tableaux des sous parties suivantes, les chiffres d'affaires à l'exportation ont été ventilés :

- par unité légale (c'est ce qui est fait jusqu'à présent dans les statistiques officielles) d'une part (ligne « UL ») ;
- par entreprise (selon la définition d'Eurostat avec la prise en compte des entreprises profilées en lieu et place des unités légales correspondantes) d'autre part (ligne « entreprises ») .

L'encadré ci-dessous présente ces deux approches différentes à partir d'un exemple.

Soit un groupe G1 composé de 2 unités légales françaises (UL1 et UL2) et d'une filiale à l'étranger (UL4 qui n'est bien entendu pas prise en compte dans les statistiques françaises) et UL3 une unité légale indépendante. Supposons que le groupe G1 soit de la cible 2. Il correspond donc à une unique entreprise E1 dont les caractéristiques sont obtenues par une somme simple des caractéristiques des unités légale (UL1 + UL2). UL3 étant une unité légale indépendante elle constitue à elle seule une entreprise. On obtient donc les résultats suivants

Unité	Activité principale	Chiffre d'affaires (en K€)	Chiffre d'affaires à l'exportation (en K€)	Effectif	Total du Bilan (en K€)	Catégorie d'entreprise	Type d'entreprise	Pris en compte pour le calcul en UL	Pris en compte pour le calcul en entreprise
UL1	Industrie	100	0	7	500	PME-MIC	IND-FR	Oui	Non
UL2	Commerce	150	50	9	300	PME-MIC	IND-FR	Oui	Non
E1	Industrie	250	50	16	800	PME	GFR-MNE	Non	Oui
UL3	Service	3000	300	300	10000	ETI	IND-FR	Oui	Oui

### 3.1.1 - Sur la répartition des exportations par catégorie d'entreprise

**Tableau 1 : Répartition des chiffres d'affaires à l'exportation selon la catégorie des unités**

En %	Grande Entreprise	Entreprise de Taille Intermédiaire	Petite et Moyennes Entreprises	Micro Entreprises
Entreprises	50,5	33,9	12,8	2,8
UL	27,8	47,9	20,9	3,4

Lecture : 50,5% des exportations française sont réalisées par des grandes entreprises en vision « entreprise » alors que les grandes entreprises en vision « unités légales » ne représentent que 27.8% des exportations françaises.

En vision « entreprises », les exportations sont encore plus concentrées dans les grandes unités. Ceci vient du fait que la majorité des exportations sont réalisées par des petites unités légales appartenant à des groupes plus grands. Ces unités légales sont le plus souvent des unités de taille intermédiaire ou moyenne mais elles appartiennent à des grands groupes. Ainsi, en France contrairement à ce que pouvait laisser croire la vision en unité légale, les exportations sont vraiment une affaire de grande structure.

### 3.1.2 - Sur la concentration des exportations

**Tableau 2 : Indicateur de concentration des chiffres d'affaires à l'exportation selon les unités à partir desquelles elle est calculée.**

En %	Top 100	Les 101e à 1000 premières	Les 1 001e à 10 000 premières	Reste
Entreprises	51,9	26,9	16,3	4,9
UL	38,8	28,8	24,3	8,2

Lecture : Les 100 entreprises les plus exportatrices représentent 51,9% des exportations françaises alors que les 100 unités légales les plus exportatrices ne représentent que 39.8% des exportations françaises.

Ce résultat illustre une fois de plus que les exportations sont bien principalement l'affaire de quelques très grands acteurs qui sont pour la plupart des groupes de sociétés. En outre, on peut déduire de ces résultats qu'a priori au sein des grands groupes il y a plusieurs unités qui sont exportatrices. En effet, le poids des 100 plus grandes exportatrices en entreprise est vraiment plus fort qu'en unité légale. Plus de la moitié des exportations sont le fait de moins de 100 entreprises !

### 3.1.3 - Sur la répartition des exportations par secteur

**Tableau 3 : Répartition des chiffres d'affaires à l'exportation selon l'activité principale des unités.**

En %	Industrie	Commerce	TIC	R&D et services administratifs	Autre
Entreprises	66,0	23,8	3,0	5,6	1,6
UL	56,6	30,5	3,3	8,3	1,3



La prise en compte des groupes de sociétés dans la statistique d'entreprise conduit à réaffecter aux entreprises industrielles leurs filiales tertiaires. Ceci explique qu'en vision « entreprise », le poids des secteurs producteurs de biens dans les exportations augmente au détriment des secteurs tertiaires (services, commerce). L'exemple le plus flagrant correspond à un groupe industriel qui dispose d'une filiale commerciale en charge des exportations. En vision UL, les exportations seront classées en commerce alors qu'en vision « entreprise » elles seront prises en compte comme des exportations l'industrie.

### 3.2- Les exportations selon le type d'entreprise

Le fait dans SIRUS de connaître l'appartenance ou non d'une unité à un groupe mais aussi et surtout le type de groupe (français ou étranger) auquel elle appartient permet d'avoir un éclairage particulièrement intéressant sur les facteurs qui favorisent une stratégie d'exportation. Les deux points suivants en sont de parfaites illustrations.

#### 3.2.1 - Répartition des exportations selon le type d'entreprise

**Tableau 4 Répartition des exportations selon le type d'entreprise**

Type d'entreprises	Nombre d'entreprises	Nombre d'entreprises exportatrices	Part du nombre d'entreprises exportatrices (en %)	Chiffre d'affaires à l'exportation (en K€)	Chiffre d'affaires à l'exportation (en %)	Chiffre d'affaires à l'exportation moyen par entreprise exportatrice
<b>Multinationales françaises</b>	5 637	4350	77,2	366 804 945	57,8	84 323
<b>Multinationales étrangères</b>	15 969	8 408	52,7	188 704 708	29,7	22 443
<b>Groupe Franco-français</b>	66 500	21975	33,0	37 112 849	5,8	1 689
<b>Indépendante française</b>	3 751 193	161299	4,3	42 062 147	6,6	261
<b>Total</b>	3 839 299	196032	5,1	634 684 650	100	3 238

Ce tableau montre l'importance des entreprises multinationales françaises concernant les exportations. Elles réalisent plus de la moitié des exportations alors qu'elles sont moins 5000 à exporter. Les flux entre les entreprises françaises et leurs filiales à l'étranger sont probablement importants parmi ceux-ci, mais on n'est pas actuellement capable de les isoler dans SIRUS. A l'inverse, il est plus surprenant qu'environ un quart des entreprises multinationales françaises n'exportent pas du tout ! Toutefois ces multinationales non exportatrices sont les plus petites car elles représentent moins de 5% de la valeur ajoutée et 7% des effectifs des multinationales françaises.

Les multinationales étrangères exportent également mais dans une bien moindre mesure. Elles doivent probablement le faire en part importante vers leur maison mère. Ces unités résidentes françaises permettent aux multinationales de s’implanter sur le marché français et ces unités sont donc sans doute beaucoup plus importatrices qu’exportatrices.

### 3.2.2 - Répartition des exportations selon le type et la catégorie des entreprises

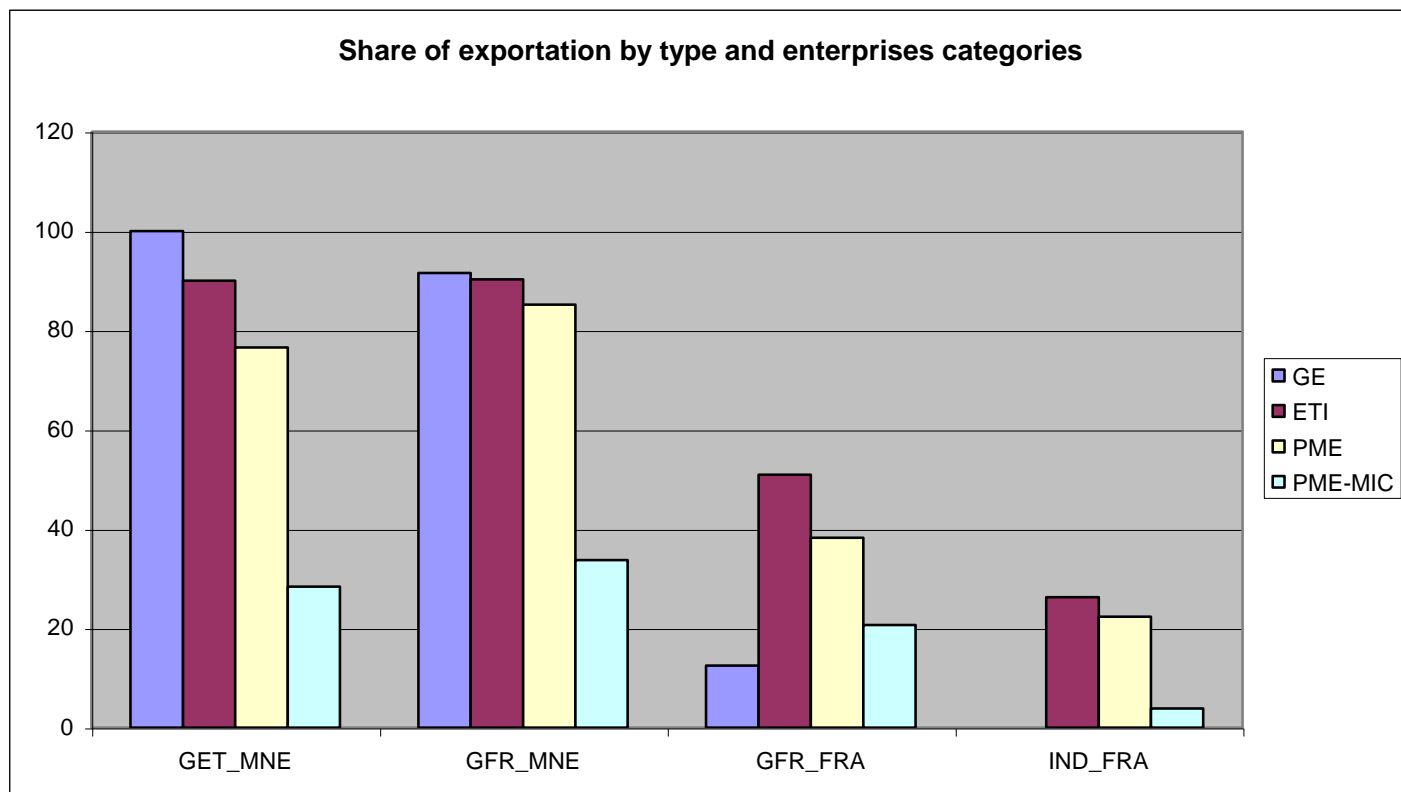


Figure 2 : Le taux d’entreprise exportatrice par catégorie et type d’entreprises.

Ce graphique illustre bien que, plus que la catégorie d’entreprise, c’est bien le type de d’entreprise qui a un impact fort sur la propension à exporter. En effet, hormis les PME-MICRO qui exportent toujours proportionnellement moins que les autres, les Grandes Entreprises, les ETI et les PME ont, à type d’entreprise identique, des propensions à exporter assez proches. En revanche, le fait de faire partie d’un groupe multinational français ou non augmente la probabilité d’être exportateur.

## Conclusions

Cet article montre l’intérêt de pouvoir croiser les informations provenant de différentes sources et donc de différentes unités de collecte afin de disposer de la description la plus complète possible de phénomènes économiques telles que les exportations qui servent ici d’illustration.

Pour ce faire, il est important de disposer d’un répertoire statistique qui soit en mesure d’identifier les unités d’intérêt (les entreprises dans notre cas) et leurs liens avec les différentes unités de collecte (administratives ou statistiques) afin de disposer du maximum d’informations possible.

## Références

[1] All about Sirene register (on Insee.fr)

[2] Profiling in France : Implementation and results, *Jean-Marc Béguin and Vincent Hecquet*, 24<sup>th</sup> Meeting of the Wiesbaden Group on Business Registers, Vienna, 2014.

[3] *Construction of a statistical database linked to the interadministrative business directory of the National Enterprise and Establishment Register Database: registering samples to measure the response burden*, *Husseini-Skalitz A.*, 12th Meeting of the Group of Experts on Business Registers, Paris 2011

[4] France's economic fabric more concentrated than it seemed. New definition and new categories of enterprises, *J.M. Béguin, V. Hecquet, J. Lemasson*, *Insee-première N°1399, 2012, Paris* (on Insee.fr)

[5] Report to Eurostat, Analysis of the impact of the changes in the definition of the statistical unit enterprise on SBS - Quantification in the break in series in national data Lot 2 Task 2 NoLI/LU/L1908/ *J.M. Béguin*, February 2014.